



tribune

Marie-France Beauflis

Présidente du CEPRI, sénatrice d'Indre-et-Loire et maire de Saint-Pierre-des-Corps

Le risque inondation dans les stratégies locales d'aménagement du territoire

Connaître et anticiper les risques au lieu de les subir : un enjeu majeur pour les territoires. C'est la conviction du Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI), qui vient notamment de publier un guide sur la prise en compte de ces risques dans l'élaboration des Scot.

La réalité est là : l'inondation, quand elle survient sur un territoire communal, a un impact global. Elle n'épargne aucun secteur de la vie locale et s'étend le plus souvent aux communes voisines. Elle peut avoir des effets dévastateurs et porter atteinte à la fois à la sécurité des habitants, à la vie économique de la collectivité et au bon fonctionnement des services publics. Elle peut suspendre complètement la reprise de toute activité, de quelques jours à plusieurs mois. Les élus locaux peuvent choisir d'être à l'origine d'une véritable stratégie locale de réduction des conséquences négatives des inondations.

Connaître la vulnérabilité de son territoire, un atout majeur

En tant que maire, veiller à ce que la population et les entreprises aient une bonne connaissance du risque est un point important. Le risque zéro n'existe pas et le non-retour d'une crue non plus. Malgré les protections, il peut toujours y avoir des risques, peu de territoires en France peuvent d'ailleurs être complètement protégés.

Par conséquent, il faut aménager les territoires pour réduire leur vulnérabilité : par exemple, faire en sorte que tout ce que l'on construit permette d'assurer la sécurité des personnes et soit le moins

dégradé par la stagnation ou le passage de l'eau. C'est tout un travail réalisé en amont pour que les gens reviennent vivre ou travailler le plus vite possible après la catastrophe dans leur commune.

Aménagement et risques : changement de paradigme

Le projet de territoire se déroule en plusieurs étapes. Il commence par un diagnostic partagé qui permet de dégager une représentation commune, se poursuit par le recueil des dynamiques en cours et en projet pour définir une vision commune, et aboutit à l'élaboration d'une stratégie d'aménagement et d'organisation spatiale.

Ainsi, l'outil d'aménagement du territoire, le Scot, fait partie des dispositifs permettant d'imaginer le développement d'un territoire en prenant en considération les conséquences d'une inondation pour

« Réfléchir à un aménagement qui permette à un territoire de limiter les atteintes d'une inondation, c'est répondre à la notion de développement réellement durable »

son attractivité future. Réfléchir à un aménagement qui permette à ce territoire de limiter les atteintes d'une inondation à



Chantier de renforcement d'une digue. / © Roberto Cascuri/Contrasto-REA

la sécurité de ses habitants, à ses emplois et ses entreprises, à son patrimoine culturel et environnemental, c'est répondre à la notion de développement réellement durable.

projet de développement d'un territoire a vocation à permettre de créer un espace de discussion et de négociation entre les différents acteurs, et favorise la convergence du domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme avec celui de la gestion des risques.

Ce n'est qu'au prix d'un vrai dialogue entre l'ensemble des acteurs que les communes et les intercommunalités pourront, à travers leurs outils d'urbanisme mais aussi lors des opérations de renouvellement urbain, se doter d'une véritable politique d'aménagement durable de leur territoire.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

Anticiper les crises et assurer la continuité des services

Sur les 22 communes de l'agglomération Orléans Val de Loire, 14 sont inondables par la Loire, dont certaines à 100 %. Un important travail d'étude des risques et d'élaboration de dispositifs de prévention et gestion est réalisé par la communauté.

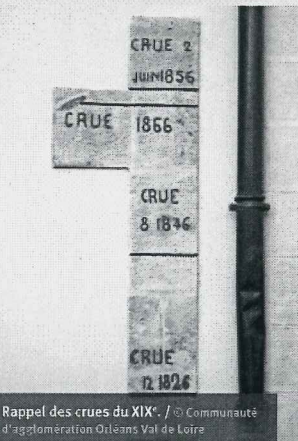
« La vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondation impose une véritable solidarité territoriale en matière de prévention et gestion de crise », constate Marielle Chenesseau, chargée de gestion risques à l'agglomération Orléans Val de Loire. Une solidarité menée par la communauté, qui met son expertise et ses analyses au service des communes et travaille en étroite relation avec les services de l'État et le Conseil général. Les différentes compétences exercées par l'agglomération se verraient en effet fortement touchées en cas de crise ; Orléans Val de Loire agit donc à travers des initiatives adaptées.

En matière d'aides à la pierre, des diagnostics gratuits sont proposés aux habitants situés en zone inondable, ainsi qu'une aide aux travaux sous condition de ressources. L'établissement public de bassin Loire, subventionné par l'agglomération, propose des diagnostics similaires

aux entreprises. Un plan de continuité de collecte des déchets, un des premiers de ce type à l'échelle intercommunale, a été élaboré par Orléans Val de Loire. En effet, en cas de crue, les ponts qui enjambent la Loire ne seraient plus accessibles, coupant le nord du sud du fleuve. Ce plan, résultant d'un travail étroit avec l'État, l'Ademe et les conseils généraux et régionaux, a permis de définir une méthodologie, le matériel nécessaire, les lieux de stockage temporaires, les filières d'élimination...

Ne pas perdre la culture du risque

« La difficulté de notre territoire est que les dernières crues très importantes datent du XIX^e siècle, explique Marielle Chenesseau. Nous avons perdu la culture du risque qui poussait les habitants de l'époque à construire sur des terres, en point haut. Les gens ne se protègent plus de l'inondation, alors même que notre territoire reste vulnérable. »



Rappel des crues du XIX^e. / © Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire

Si Orléans Val de Loire se mobilise fortement en matière d'inondations, des réticences s'expriment toutefois vis-à-vis du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques ». Raisons invoquées : le manque de cohérence du périmètre des intercos par rapport à celui des inondations, une absence de continuité territoriale (cruciale dans l'entretien des digues notamment), ou encore le manque de moyens financiers et humains.

AP



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES

Trois registres d'action

En Basse-Normandie, la côte Fleurie est exposée au risque d'inondation par submersion marine. Avec le durcissement de la réglementation depuis la tempête Xynthia, la communauté de l'estuaire de la Dives concilie gestion des risques et développement.

La gestion des risques naturels sur le territoire attractif de la côte Fleurie revêt un caractère stratégique du fait des contraintes qui obèrent les capacités de développement. Le territoire communautaire est concerné par un plan de prévention des risques littoraux (PPRL) en cours d'élaboration sur les communes de Dives-sur-Mer, Cabourg et Varaville, et par le territoire à risque important d'inondation (TRI) Dives - Quistreham. Les communes d'Auberville et Houlgate sont concernées par un PPR « mouvements de terrain ».

Le premier registre d'action de la communauté tient à l'exercice du service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Luc Legrand, responsable du service aménagement et urbanisme, explique ainsi que « l'instruction des permis de construire permet d'informer la population sur les risques mais